

Éditorial

Le choc, la sidération, l'effroi ont traversé la Profession, découvrant, à la veille des congés d'automne, l'horreur de l'attentat terroriste contre Samuel Paty. Les pensées se sont aussitôt tournées vers ses proches. De nombreux messages de sympathie ont été adressés à ses collègues, aux personnels du collège et des établissements alentours. Nombreux et traversés d'une immense émotion, des rassemblements se sont organisés, partout en France.

Lundi 2 novembre, la grande majorité des personnels, dans un besoin impérieux de se retrouver, appelaient de leurs vœux une reprise sous le signe du recueillement, des échanges entre pairs, de la réflexion collective. Ce temps indispensable à la préparation de l'hommage à notre collègue assassiné nécessitait plusieurs heures, à minima une matinée banalisée.



Rassemblement en hommage à Samuel Paty le 18 octobre 2020.

Une demande raisonnable, compte tenu de la violence de l'attaque subie : à travers Samuel Paty, assassiné parce qu'il faisait son métier, c'est le cœur de l'école, dans ses missions d'apprentissage et d'émancipation, qui a été attaqué.

Une demande que le SNES et la FSU ont portée avec force et conviction, aux niveaux ministériel, académique, départementaux, jusqu'aux derniers jours des congés d'automne. Comment cela pouvait-il être refusé à des personnels auxquels l'Administration doit, plus que jamais, un soutien plein et entier ?

Que dire alors de la décision du ministre de l'Éducation nationale, prise à 48h d'une reprise si difficile, de priver les personnels de la simple possibilité de se réunir ? Brutalité extrême, refus d'apporter une réponse à la hauteur de la gravité de la situation, abandon de l'Institution, mépris de la Profession...

La rectrice de l'académie de Versailles a, quant à elle, rouvert la porte à la possibilité de se réunir, dans un message pourtant encore trop ambigu, adressé aux directions d'établissements.

L'Institution, en reprenant aux personnels ce temps indispensable, a placé cette reprise sous le signe de l'angoisse, pour bien des personnels, mais aussi de la lutte. Certaines équipes ont collectivement repris la main sur l'organisation de la journée. Là où cela n'a pas été possible, les personnels ont fait usage de leur droit de grève et pris le temps dont ils avaient besoin.

Si le temps de recueillement a pu être pris, localement, les conditions indignes dans lesquelles s'est globalement déroulé le lundi 2 novembre ont laissé un goût amer aux personnels.

L'Institution ne peut se contenter de mots pour être à nos côtés. La blessure est profonde. La section académique reste vigilante pour que soutien et accompagnement se poursuivent, autant que de besoin, et sur le long terme.

Marie Chardonnet, Maud Ruelle-Personnaz et Antoine Tardy,
co-secrétaires généraux du SNES-FSU Versailles

SOMMAIRE

p. 1 : Édito

p. 2-3 : Novembre 2020 : retour sur les mobilisations

p. 4 : Actualités (Revalorisation fantôme - Mutations INTER 2021)

« Au lycée Saint-Exupéry

de Mantes-la-Jolie, la mobilisation a commencé bien avant la rentrée du 2 novembre. Dans le sillage des différents hommages rendus dans le département à Samuel Paty pendant les vacances scolaires, nous avons pu échanger sur la situation avec les enseignants mais aussi les parents du lycée. Dès le 30 octobre, nous avons sollicité notre direction pour demander la banalisation du lundi, conformément aux mandats portés par la FSU 78. Cette banalisation aurait permis de préparer l'hommage mais aussi l'organisation pédagogique en demi-groupes dans le contexte de confinement. Nous avons par ailleurs organisé deux assemblées générales virtuelles qui nous ont permis de prendre des décisions collectives avant même de revenir au lycée : **pas de reprise des cours si nous n'obtenons pas la banalisation du lundi ainsi que les dédoublements**. Suite à cela, les élus SNES-FSU ont pu communiquer à l'ensemble des parents via l'ENT afin de les tenir informés des perturbations qui allaient toucher le lycée le lendemain, les invitant notamment à ne pas envoyer leurs enfants à l'école pour soutenir notre démarche collective.

Malgré la bonne volonté de notre direction qui entendait nos arguments, les consignes du Rectorat et de la DSDEN 78 ont coupé court à nos demandes légitimes. L'exigence d'un retour des élèves à 8h30 a mis le feu aux poudres alors que l'ensemble de la communauté éducative était déjà excédée par la communication du Ministre. Le lundi 2 novembre, nous avons organisé une Assemblée Générale au lycée avec 70 collègues, dans le respect des gestes barrière et de l'aération de la salle que nous occupions. Nous avons voté à l'unanimité la décision de ne pas reprendre les élèves tant que nous n'aurions pas obtenu les demi-groupes. Nous avons alors compté 82% de grévistes. Forts de cette dynamique collective, nous avons poursuivi l'AG toute la journée en travaillant par ateliers dans l'établissement.

Le lendemain, nous avons repris l'AG à 8h30, avec toujours une cinquantaine de collègues mobilisés. Afin de ne pas les épuiser dans un mouvement de grève long, nous leur avons proposé d'exercer collectivement notre droit de retrait, considérant que l'organisation matérielle et pédagogique du lycée nous faisait courir un risque vital dans le contexte de crise sanitaire. Avec la collaboration de la secrétaire du CHSCT, nous avons donc rempli chacun une page du registre Danger Grave et Imminent avec un texte identique. Un courrier collectif a également été envoyé à la DSDEN 78 et à la Rectrice expliquant la raison pour laquelle nous avons exercé notre droit de retrait, et exigeant que notre sécurité soit assurée au plus vite pour reprendre les cours. Le mercredi matin, n'ayant toujours pas de réponse écrite concernant notre alerte, nous avons expliqué aux collègues en AG que nous étions toujours couverts par notre droit de retrait. Cela nous a permis de gagner la bataille des indécis, puisque même si nous avons bien fait comprendre que ces journées pourraient nous être retirées, nous aurions un argumentaire très solide pour contester cette décision. Dans le même temps, notre direction a fait remonter une organisation en semaine A/semaine B qui avait déjà été votée en CA au mois de juin dernier afin d'anticiper une dégradation du contexte sanitaire.

Le jeudi matin, les élèves ont organisé un blocus. La présence des forces de police aux abords du lycée n'a pas empêché les élèves de mener leur action pacifique. Mais des élèves (ou jeunes) venant d'autres établissements ont cherché l'affrontement avec la police, et celle-ci a fait usage de gaz lacrymogène et grenade assourdissante. Dans ce contexte, le blocus s'est dissout et nous avons fait rentrer les élèves en sécurité dans le lycée. La situation devenant de plus en plus tendue, nous avons alerté contre un risque accru de violence aux abords du lycée en l'absence de réponse rapide. Il a fallu attendre 13 heures ce jeudi pour avoir le feu vert de la DSDEN 78 pour que nous

organisions les dédoublements. Nous étions prêts, nous avons donc pu reprendre les cours le vendredi avec les élèves.

Dans le sillage ou parallèlement à notre mobilisation, de nombreux établissements du Mantois se sont engagés dans la lutte. Notre victoire locale, confirmée par le Ministre le soir même à l'échelle nationale (celui-ci devant faire face à une multitude d'établissements mobilisés comme le nôtre), a pu servir de point d'appui sur tout le territoire. D'autres AG inter-établissements ont été organisées, notamment pour aider les collèges qui n'ont, à ce jour, toujours pas obtenu gain de cause. Le mardi 10 novembre, jour de grève nationale dans l'Éducation, une audience intersyndicale et inter-degré a été reçue à la sous-préfecture de Mantes la Jolie pour porter nos revendications. »

François Hébert

« Le collège Jean Lurçat

de Ris Orangis compte 930 élèves, est classé REP/Politique de la Ville et se compose de locaux vétustes et inadaptés pour lesquels on nous promet une réhabilitation prochainement.

En pleine aggravation de la pandémie et pic de contaminations qui ont déclenché le reconfinement partout en France, nous avons été assommés par le protocole sanitaire dit « renforcé » mis en place par le ministère de l'Éducation nationale dans les collèges, bien moins protecteur que celui de juin de l'année dernière, alors que la situation est bien plus grave et que les populations des territoires les plus défavorisés sont frappées de plein fouet par la pandémie. Nous sommes inquiets pour nos 930 élèves ET leurs familles. Les gestes barrières sont difficiles à faire respecter, malgré les efforts de nos élèves ; la cour du collège est immense donc difficile à surveiller. Il y a forcément une dangereuse concentration d'élèves (non masqués) pendant le repas au réfectoire. Les cours en classe entière ne permettent pas la distanciation physique, les salles ont peu de fenêtres

ur sur les mobilisations



ou des fenêtres condamnées qui ne permettent pas une bonne aération. Les cours d'EPS ont lieu sans masque, il n'y a pas de ventilation suffisante dans les infrastructures sportives. Les collègues AESH sont en contact rapproché des élèves et ne sont pas assez protégés. La surcharge de travail des agents de service et leur exposition aux risques de contamination est préoccupante. L'Administration continue à recevoir un nombre très important d'élèves et de parents au quotidien. Tous les personnels sont exposés, de même que les élèves et donc leurs familles.

Le protocole actuel induit par ailleurs la sédentarisation des élèves dans une salle de classe pour éviter les brassages liés aux déplacements de gros effectifs, mais cela pose de nombreux problèmes de surveillance du fait des classes sans professeur à l'intercours et du nombre limité d'AED pour surveiller les élèves entre deux changements de professeurs. Cela pose évidemment des questions de responsabilité quant à la sécurité des élèves dont nous sommes comptables. Notre collège a la taille d'un lycée et les locaux sont mal configurés : trois bâtiments différents qui réclament des déplacements longs entre chaque heure de cours avec le protocole actuel. Les entrées et couloirs sont très étroits et ne facilitent pas les flux d'un nombre considérable d'élèves. **Autant de raisons qui justifient notre demande de demi-classes pour une diminution significative des risques.**

Ces demi-classes étant accueillies chaque jour en demi-journée, le lien pédagogique sera définitivement maintenu. Au-delà des conditions sanitaires acceptables, ces temps de travail en demi-groupes seraient de qualité et offriraient une attention

toute particulière à chaque élève. Le temps de non présence des élèves au collège sera consacré à un travail en autonomie sans support numérique impératif puisqu'il sera donné, expliqué, guidé en classe et repris au cours suivant avec le professeur. Ces conditions permettraient un apprentissage serein pour tous, la mise en place d'un travail de qualité sans besoin numérique impératif (nos élèves n'étant d'ailleurs pas tous équipés).

Nous ne voulons pas risquer de fermer notre collège si la situation se dégradait encore du fait des contaminations croissantes et du manque de protection sanitaire. Nous demandons donc des aménagements qui ont été acceptés dans les lycées après mobilisation des personnels, parents et élèves.

Depuis 10 jours, nous œuvrons auprès des familles (soutien des élus FCPE), des élus locaux de Ris-Orangis qui

Bac 2021 : l'équation insoluble

Le rebond de la crise sanitaire du fait de la deuxième vague de Covid-19 alarme les collègues. En lycée, ils sont confrontés à l'équation intenable de la préparation au nouveau baccalauréat, alors qu'on se dirige vers une présence des élèves par demi-groupes. Confronté à cette situation mais aussi aux premières mobilisations dans les lycées, Jean-Michel Blanquer a annoncé des ajustements pour la session du bac 2021 : le basculement de toutes les épreuves communes (EC) – ex-E3C – vers le contrôle continu, en classe de première comme de terminale. Cette transformation brutale et indifférenciée contraste avec le maintien obstiné du passage des épreuves de spécialité de terminale à la mi-mars, avec seulement quelques ajustements. Le Ministre justifie ce maintien par l'importance des notes de spécialité pour Parcoursup. Implicitement : seules les épreuves de spécialité seraient prises en considération par les établissements de l'enseignement supérieur pour « classer les candidats ». Anonymes et nationales, les épreuves de spécialité

sont dans une écoute attentive, de la député LREM ; les syndicats, leurs responsables, nous soutiennent et nous accompagnent. Nous avons fait grève trois jours, elle a été suivie massivement : zéro vie scolaire, zéro personnel administratif, la quasi-totalité des professeurs et des AESH en grève au plus fort de la mobilisation.

Vendredi dernier, en fin de journée, nous avons reçu une réponse négative à nos demandes d'aménagements sans explication particulière. Un refus non argumenté après 10 jours de mobilisation. **Nous sommes extrêmement inquiets car les personnels sont épuisés, certains sont aussi touchés par la Covid-19, nous voulons retrouver la sérénité nécessaire à notre mission première : enseigner et faire fonctionner notre établissement, pour nos élèves, dans une période déjà tendue dans nos quartiers. »**

Marie Ferec

apparaissent comme fiables et transparentes. CQFD.

Ce constat est aussi un aveu : les EC sont dévalorisées en tant qu'« indicateurs » et leur passage en contrôle continu ne pose pas de problème en soi puisque Parcoursup les ignorera largement. Elles sont quasiment superfétatoires et peuvent disparaître, noyées dans le contrôle continu en cas de besoin. La décision du Ministère est une condamnation, involontaire mais évidente, du bac en contrôle continu.

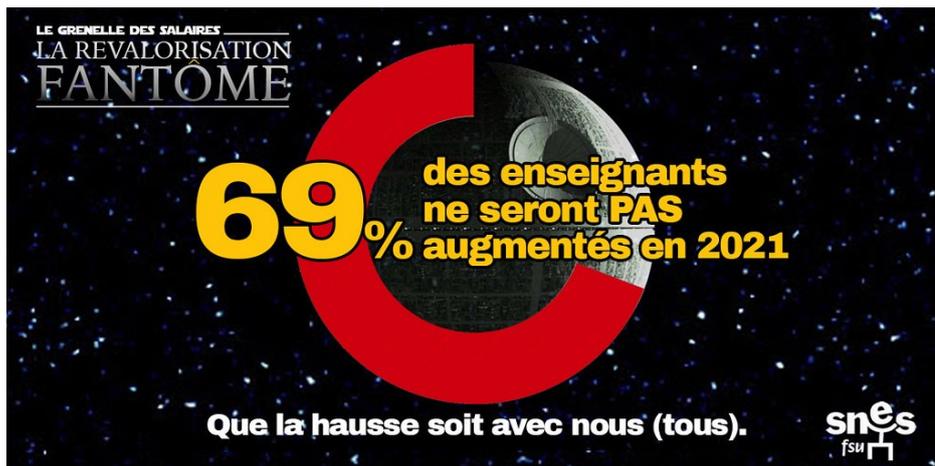
Le SNES-FSU ne revendique pas la dégradation du bac vers toujours plus de contrôle continu mais la transformation des EC en épreuves terminales et nationales. Pour cette année, il demande **un aménagement de toutes les épreuves du baccalauréat ; le report à juin des épreuves de spécialité ; la suppression de l'épreuve du Grand oral ; un allègement des programmes.** Au-delà, les réformes du lycée et du bac doivent être remises à plat.

Lien vers la pétition :

<http://chnng.it/Z8FKD7nyv6>

Baptiste Eychart

Actualités



Revalorisation ? Au rabais, et pas pour tout le monde !

Alors que le Ministre communiquait de façon éhontée en janvier 2020 sur « une revalorisation historique » en affirmant qu'il ferait des enseignants français les mieux payés d'Europe, la réalité des annonces sur la « revalorisation » nous ramène une

fois de plus au constat du mépris de notre gouvernement pour nos professions. 69 % des personnels enseignant ne seront pas concernés par les mesures de revalorisation en 2021. Le Ministre prétend privilégier les jeunes collègues. Pourtant, les stagiaires sont exclus de ces mesures !

Si, dans l'absolu, le montant annoncé de 400 millions peut paraître important, en réalité, même pour les

heureux élus qui verront leur traitement amélioré, cette « revalorisation » ne compense pas les pertes de ces dernières années. Les certifiés échelon 5 verront leur traitement augmenté de 49,83 euros nets par mois...

Une réelle revalorisation doit être adossée à un plan pluriannuel, or le Ministère conditionne ce plan aux conclusions du Grenelle de l'éducation, grand cirque médiatique qui réduit le rôle des représentants des personnels à celui de simples observateurs.

Le SNES-FSU exige une revalorisation de l'ensemble des personnels, qui passe notamment par le rattrapage du point d'indice et son dégel. Cette revalorisation doit se faire sans aucune contrepartie et ne devra en aucun cas servir de biais pour dégrader nos métiers et nos conditions de travail, ce que laisse pourtant toujours entendre le Ministre.

Antoine Tardy

Mutations 2021 : le SNES-FSU vous accompagne !

Le mouvement 2021 se déroule, pour la seconde fois, selon les modalités prévues par la loi de destruction de la Fonction publique, promulguée le 6 août 2019, faisant disparaître la possibilité pour les personnels d'être défendus par leurs représentants commissaires paritaires.

Dans ce contexte d'attaques contre la Fonction publique et de remise en cause des droits des personnels, le SNES-FSU continue à jouer pleinement son rôle d'organisation majoritaire, aux côtés des collègues, en proposant un large dispositif d'information : publication US spéciale mutations,

articles régulièrement mis à jour sur le site national et le site académique, réunions en visioconférence, permanence téléphonique, rendez-vous téléphoniques, réponses à toutes vos questions sur s3ver@snes.edu, page Facebook, fiche de suivi syndical...



Dès la saisie des vœux, et à chaque étape des opérations, adressez-vous au SNES-FSU pour vous approprier les règles de mutation, élaborer votre stratégie et faire respecter vos droits. Même confiné, le SNES-FSU est à vos côtés ! Faire confiance au SNES-FSU pour sa mutation, c'est se donner les plus grandes chances de voir aboutir sa demande.

Marine Ochando



<https://r.snes.edu/VERmutations>